

DATA4 MARCOUSSIS PROCEDURE D'EXECUTION

Défrichage, rognage des souches et décapage de la terre végétale en zone 2

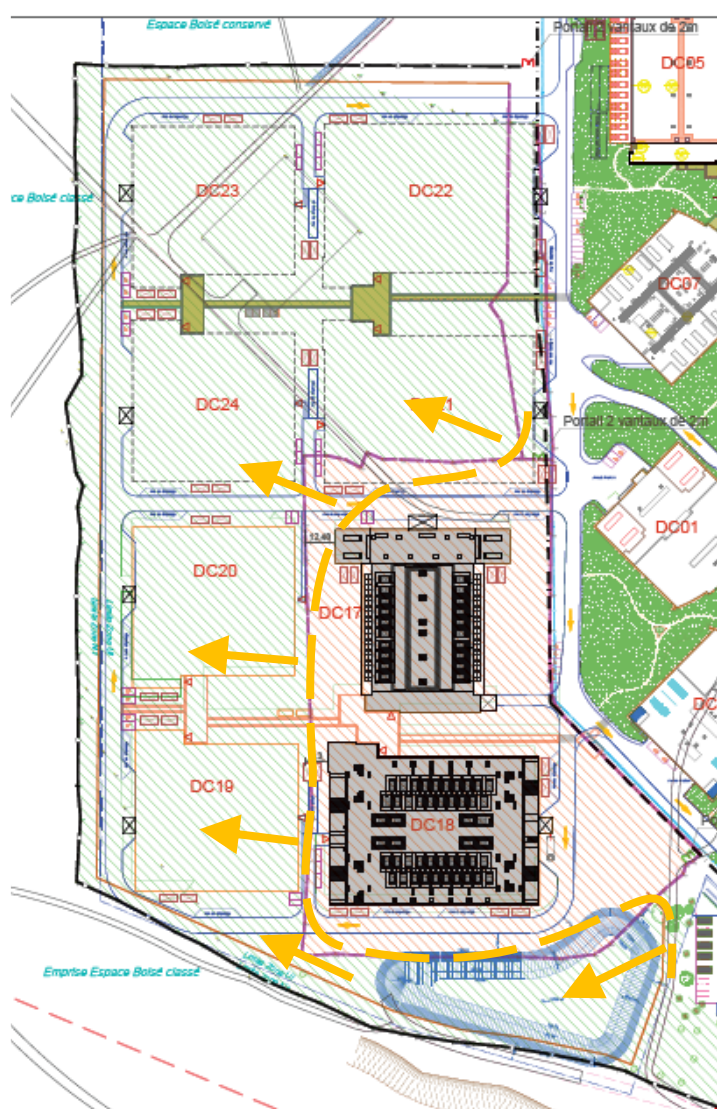
Etabli par : B.FRANCOIS – Ingénieur Travaux  JEAN LEFEBVRE TRAVAILLE POUR VOUS ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE ILE-DE-FRANCE 15, Rue Jean Jaurès 78131 LES MUREAUX CEDEX	Vérifié par : C. TIROT – QSE 	Validé par : E.GERMAN – Directeur d'agence  ENT. JEAN LEFEBVRE IDF TRAVAILLE POUR VOUS CHEF D'AGENCE E. GERMAN
Le : 25/01/2022	Le : 25/01/2022	Le : 25/01/2022

<i>Indice</i>	<i>Date</i>	<i>Modifications</i>
B	25/01/2022	Deuxième diffusion – Intégrant des précisions sur le rognage
A	28/05/2021	Première diffusion

Etape 1 : Défrichage de la zone - Intervenants : Entreprises EJJ / FREON

Nous avons commencé par l'abattage des arbres pour libérer l'espace. Afin de garantir le respect de la Mesure de Réduction 01 (MR01) et la MR02, l'abattage a eu lieu de début septembre à début octobre.

Géographiquement, l'abattage a commencé au plus proche des sites des futurs bâtiments DC17 et DC18, soit à l'Est de la zone et a progressé vers l'Ouest, conformément à la MR06 (Flèches jaunes).



Le mode opératoire de l'abattage des arbres est le suivant :

- Au préalable identification des arbres présentant des cavités et susceptibles d'abriter des chauves-souris. (Mission d'un chiroptérologue).
- Mise en place du matériel nécessaire,
- Tronçonnage manuel ou mécanique selon les possibilités,

- Broyage mécanique des troncs d'arbres et des branches,
- Evacuation des copaux de bois par camion semi.

L'abattage de 15 arbres s'est déroulé selon la méthodologie développée par le chiroptérologue afin de respecter la MR02 :

- Chaque arbre concerné a été au préalable secoué afin de provoquer des vibrations effarouchant les chauves-souris, ces dernières prenant ainsi leur envol,
- Tronçonnage (démontage) par billon des troncs et grosses charpentières (branches),
- Les billons ainsi obtenus comptent des cavités en préservant une sur longueur d'un mètre minimum de part et d'autre des cavités détectées,
- Les billons concernés ont été disposés selon une méthode douce sur le sol avec orientation des cavités vers le ciel, ceci pendant la durée minimale d'une journée afin que les éventuelles chauves-souris partent ailleurs.



Etape 2 : Balisage - Intervenant : Entreprise Jean Lefebvre

Une fois l'abattage effectué, nous laissons les terres en place afin que l'INRAP puisse faire ses fouilles. Nous avons balisé la zone selon les exigences de la MR03 et de la MR04 grâce à un grillage orange et des piquets porte lanternes. Nous avons également installé des débourbeurs à l'entrée et à la sortie de la zone afin de respecter la MR05.

Etape 3 : Rognage de la zone 2 - Intervenants : Entreprises EJM et FREON

Nous effectuerons le rognage d'Est en Ouest afin de permettre aux animaux d'évacuer la zone par les passages dédiés au pied de la MR4.

Le mode opératoire du rognage des souches d'arbre est le suivant :

- Broyage mécanique des souches à – 80 cm par une grignoteuse montée sur un tracteur agricole, tiré le cas échéant par une pelle mécanique EJM, selon météo et saturation en eau du terrain naturel au moment des travaux (hors zone VDI préalablement piquetée),
- Broyage final en surface pour réduction des racines en copeaux, pour mélange et valorisation dans la terre végétale.



Etape 4 : Décapage de la terre végétale en zone 2 - Intervenants entreprises Ejl et RICHARD pressentie pour les évacuations valorisées :

Le mode opératoire du décapage de la terre végétale est le suivant :

- Mise en place d'un chargeur à chenilles et d'une pelle mécanique Ejl pour décapage et mise en tas dans les emprises des DC23 et DC24,
- Réalisation par Ejl d'une piste d'accès provisoire dans les emprises en fonction de la météo pour chargement et évacuation,
- Chargement à l'aide d'une pelle à chenilles 30T de chez Ejl,
- Evacuation de la terre végétale pour revalorisation partielle par RICHARD (épaisseur moyenne de 25 cm dans la partie Nord),
- Evacuation de la terre végétale en décharge par Ejl, car terre mélangée aux limons argileux suite aux travaux d'excavation de l'INRAP (dans la partie Sud principalement, suivant 5 photos en annexe).

Le décapage s'effectuera d'Est en Ouest afin de ne pas piéger les animaux.

Annexe :

